



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Syndicat des services publics - SSP Fribourg
Monsieur Gaétan Zurkinden
Secrétaire régional
Rue des Alpes 11
Case postale 1444
1701 Fribourg

Courriel : ssp-cft@bluewin.ch

Fribourg, le 12 décembre 2023

2023-1141

Pétition de novembre 2023 en faveur d'une revalorisation salariale de la fonction d'homme sage-femme/sage-femme

Monsieur le Secrétaire régional,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la pétition citée en titre.

Nous vous rappelons encore une fois que le Conseil d'Etat a décidé de prioriser le mandat « EFOCA suite » concernant l'évaluation des fonctions cadres intermédiaires. Celles-ci n'ont pas encore bénéficié d'une évaluation effectuée par la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF) depuis l'entrée en vigueur du système Evalfri. Dès lors la CEF, ainsi que son secrétariat, ont dû réorganiser leurs tâches.

De plus, le travail d'évaluation des fonctions de la CEF est interrompu, et par conséquent retardé, par le dépôt de nombreuses requêtes de décisions formelles concernant des fonctions ayant déjà bénéficié de revalorisations salariales.

Dans votre pétition vous demandez en outre qu'une réponse concernant la revalorisation de la fonction en classe de salaire 19 soit rendue avant la fin de l'année 2023. Nous vous informons qu'il est prévu, malgré la priorisation citée ci-dessus, qu'une délégation de la CEF se rende à l'HFR à mi-janvier 2024 pour observer le travail lié à la fonction d'homme sage-femme/sage-femme.

Au vu de ce qui précède, votre requête ne peut être traitée dans l'immédiat.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire régional, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Didier Castella, Président

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—

à la Direction des finances, pour elle et le Service du personnel et d'organisation ;
à la Direction de la santé et des affaires sociales ;
à la Chancellerie d'Etat.